



NATIONS
UNIES



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/AWGLCA/2008/8
15 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION

Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa deuxième session, tenue à Bonn du 2 au 12 juin 2008

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour).....	1 – 6	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)	7 – 11	3
A. Adoption de l'ordre du jour	7 – 8	3
B. Organisation des travaux de la session.....	9 – 11	4
III. PERMETTRE L'APPLICATION INTÉGRALE, EFFECTIVE ET CONTINUE DE LA CONVENTION PAR UNE ACTION CONCERTÉE À LONG TERME, DÈS À PRÉSENT, D'ICI À 2012 ET AU-DELÀ, EN RÉFLÉCHISSANT NOTAMMENT À: (Point 3 de l'ordre du jour).....	12 – 28	4

Une vision commune de l'action concertée à long terme

Une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des
changements climatiques

Une action renforcée pour l'adaptation

Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de
technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation

Une action renforcée dans l'apport de ressources financières et
d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et
la coopération technologique

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
IV. EXAMEN D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2009 (Point 4 de l'ordre du jour)	29 – 38	7
V. QUESTIONS DIVERSES (Point 5 de l'ordre du jour)	39	8
VI. RAPPORT DE LA SESSION (Point 6 de l'ordre du jour)	40	8
VII. CLÔTURE DE LA SESSION	41	9

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La deuxième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention s'est tenue à l'hôtel Maritim, à Bonn (Allemagne), du 2 au 12 juin 2008.
2. Le Président du Groupe de travail spécial, M. Luiz Figueiredo Machado (Brésil), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a aussi souhaité la bienvenue à M. Michael Zammit Cutajar (Malte) en sa qualité de Vice-Président et à M^{me} Lilian Portillo (Paraguay), Rapporteuse.
3. Le Président a rappelé qu'à sa première session le Groupe de travail spécial était convenu d'un programme de travail pour 2008 et avait tenu un premier débat de fond sur les éléments du Plan d'action de Bali (décision 1/CP.13). Il a constaté que ce riche débat avait dégagé un certain nombre de perspectives importantes, de sujets de préoccupation et de propositions concrètes qui nécessitaient d'être examinés plus avant de manière approfondie. Le résumé des vues exprimées au cours de cette première session figure dans le document FCCC/AWGLCA/2008/6.
4. Le Président a constaté que la principale difficulté pour le Groupe de travail spécial à sa deuxième session consistait à faire la transition vers un travail mieux ciblé, menant à des négociations sur les éléments du Plan d'action de Bali. Le Groupe devait progresser sur les questions capitales à régler et entendre des idées et des propositions concrètes sur la manière d'aller de l'avant. Le Président a noté qu'à dix-huit mois seulement de la quinzième session de la Conférence des Parties, il était impératif que le Groupe de travail spécial s'attache à faire le maximum de progrès à chacune de ses sessions.
5. Le Président a fait observer que le Groupe de travail pouvait avancer dans ses tâches de diverses manières, en faisant fond sur les échanges utiles de la première session et les contributions appréciables des Parties. Il faudrait définir des mesures appropriées pour la suite, à partir des travaux antérieurs sur ces questions. Les domaines se prêtant à des travaux complémentaires devraient également être déterminés. Des appels ciblés à la présentation de suggestions et de propositions concrètes par les Parties pouvaient aussi contribuer à faire progresser les travaux.
6. Le Président a rappelé que, comme il avait été convenu à la première session, le Groupe de travail spécial organiserait également trois ateliers pendant la session. L'objectif de ces ateliers était de mieux comprendre et de clarifier les éléments figurant dans le Plan d'action de Bali, ce qui pouvait contribuer ensuite à la cristallisation d'une compréhension commune de ce qui devait être négocié pour parvenir à un résultat concerté. Les Parties auraient elles-mêmes la maîtrise de ces ateliers, ce qui signifiait que les discussions se fonderaient avant tout sur leurs contributions. Il incombait dès lors à celles-ci d'apporter aux ateliers leurs idées et propositions quant aux moyens concrets d'exécuter le mandat défini par le Plan d'action de Bali.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

7. À sa 1^{re} séance, le 2 juin, le Groupe de travail spécial a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/AWGLCA/2008/4).
8. À la même séance, il a adopté l'ordre du jour suivant:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:

- a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
3. Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en réfléchissant notamment à:
- a) Une vision commune de l'action concertée à long terme;
 - b) Une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques;
 - c) Une action renforcée pour l'adaptation;
 - d) Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation;
 - e) Une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et la coopération technologique.
4. Examen d'un programme de travail pour 2009.
5. Questions diverses.
6. Rapport de la session.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

9. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point à sa 1^{re} séance, le 2 juin.
10. Rappelant la note relative au déroulement de la deuxième session¹, le Président a proposé que le Groupe de travail spécial se saisisse tout d'abord du point 4 de l'ordre du jour et en lance l'examen en privilégiant pour commencer les questions d'organisation et de planification. Le Groupe se saisirait ensuite du point 3 et entendrait des déclarations de fond sur les éléments qu'il avait à traiter, en s'inspirant du premier débat de fond qui avait eu lieu à sa première session.
11. Le Groupe de travail spécial a approuvé l'organisation des travaux proposée.

III. Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en réfléchissant notamment à:

(Point 3 de l'ordre du jour)

Une vision commune de l'action concertée à long terme

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

Une action renforcée au niveau national/international pour l'atténuation des changements climatiques

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

¹ FCCC/AWGLCA/2008/7.

Une action renforcée pour l'adaptation

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

Une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation

(Point 3 d) de l'ordre du jour)

Une action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements pour appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation et**la coopération technologique**

(Point 3 e) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

12. Le Groupe de travail spécial a examiné ces questions ensemble à ses 1^{re}, 2^e et 3^e séances, les 2, 6 et 12 juin, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/AWGLCA/2008/6, FCCC/AWGLCA/2008/7 et FCCC/AWGLCA/2008/INF.1.

13. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé qu'à sa première session le Groupe de travail spécial était convenu de chercher à progresser de façon cohérente, intégrée et transparente sur tous les éléments qui lui avaient été confiés par le Plan d'action de Bali. Il avait également décidé d'examiner, à chacune de ses sessions, chacun de ces divers éléments, en tenant compte de leurs corrélations et de leurs liens avec les travaux des autres organes subsidiaires de la Convention dans le contexte de la feuille de route de Bali.

14. Le Président a noté que le Groupe de travail spécial avait essentiellement pour tâche, à la session en cours, de centrer ses travaux en mettant à profit le débat général de fond mené à sa première session et en s'attachant à élaborer et à examiner des propositions concrètes sur la façon d'aborder les questions recensées dans le Plan d'action de Bali. Le Président a dit attendre avec intérêt des suggestions sur le meilleur moyen de faire avancer les travaux à la présente session et de préparer les décisions que le Groupe aurait à adopter à la séance plénière de clôture.

15. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de 15 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom du Groupe des États d'Afrique, un autre au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres², un autre au nom du Groupe composite, un autre au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement et un autre au nom des pays les moins avancés.

16. Également à la même séance, une déclaration a été faite au nom d'organisations non gouvernementales (ONG) s'occupant de l'environnement.

17. Le Groupe de travail spécial a organisé trois ateliers de session, les 2, 3 et 5 juin. Le Vice-Président du Groupe de travail spécial a présidé l'atelier sur les moyens de faciliter l'adaptation grâce aux ressources financières et à la technologie, y compris dans le cadre de l'adoption de plans d'action nationaux. Le Président du Groupe a assumé la présidence des deux autres ateliers.

18. Le Président et le Vice-Président ont établi des résumés des vues exprimées lors de chacun des ateliers de session qu'ils avaient présidés, afin d'étayer les travaux que le Groupe devait consacrer aux questions correspondantes à la deuxième session. Ces résumés, publiés en tant que documents de séance³

² La Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Turquie et l'Ukraine se sont associées à cette déclaration.

³ Les résumés peuvent être consultés à l'adresse http://unfccc.int/meetings/ad_hoc_working_groups/lca/items/4416.php.

pendant la session, seront également incorporés dans le résumé des points de vue exprimés à la deuxième session qu'établira le Président.

19. À la 2^e séance, le 6 juin, des déclarations ont été faites par les représentants de 19 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom du Groupe des États d'Afrique, un autre au nom de l'AOSIS, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, un autre au nom du Groupe composite et un autre au nom des pays les moins avancés.

20. À la même séance, le Groupe de travail spécial, agissant sur une proposition du Président, a constitué un groupe de contact chargé d'examiner le point 3 de l'ordre du jour, sous la présidence du Président du Groupe de travail spécial. Deux tâches ont été confiées à ce groupe:

a) Faire avancer les travaux de fond sur les éléments du Plan d'action de Bali, en se concentrant sur des propositions concrètes;

b) Étudier l'opportunité de lancer des appels ciblés à la présentation de propositions concrètes par les Parties et, si besoin était, de solliciter des documents techniques ou des notes d'information de la part du secrétariat.

21. À sa 3^e séance, le 12 juin, le Groupe de travail spécial a examiné et adopté un projet de conclusions⁴ présenté par le Président.

22. À la même séance, des déclarations ont été faites au nom d'ONG des milieux commerciaux et industriels, d'ONG s'occupant de l'environnement et de syndicats.

2. Conclusions

23. Le Groupe de travail spécial a pris note des vues exprimées et des propositions faites au cours de sa deuxième session, y compris lors des ateliers de session⁵. Il a également pris note des informations sur les travaux en cours au titre de la Convention qui sont en rapport avec le Plan d'action de Bali⁶.

24. Le Groupe de travail spécial a rappelé les conclusions de sa première session, incluant une invitation aux Parties et aux organisations accréditées en qualité d'observateurs à communiquer des informations complémentaires et à faire part de leurs points de vue et de leurs propositions au sujet du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali, en fonction des besoins de chaque session.

25. Le Groupe de travail spécial a invité les Parties à présenter des idées et des propositions et, le cas échéant et dans la mesure du possible, des textes précis de propositions sur les éléments figurant au paragraphe 1 du Plan d'action de Bali, en tenant compte des liens réciproques entre ces éléments et les différents alinéas dudit paragraphe, afin de bien centrer l'examen des cinq éléments par le Groupe de travail spécial.

26. Le Groupe de travail spécial a en outre invité les Parties à présenter des idées et des propositions sur les thèmes de ses ateliers prévus pour 2008.

⁴ Publié sous la cote FCCC/AWGLCA/2008/L.5.

⁵ <http://unfccc.int/meetings/items/4381.php>.

⁶ FCCC/AWGLCA/2008/INF.1.

27. Le Groupe de travail spécial a demandé au secrétariat d'afficher les points de vue et les informations visés aux paragraphes 24 à 26 ci-dessus sur le site Web de la Convention dès qu'il les recevrait, de regrouper celles des Parties et des organisations intergouvernementales dans des documents distincts de la série MISC et de communiquer ces documents une semaine avant chaque session pour que le Groupe de travail spécial les examine.

28. Le Groupe de travail spécial a prié le secrétariat, pour autant que des ressources financières soient disponibles, d'établir et de lui présenter pour examen à sa quatrième session:

a) Un document technique sur les difficultés rencontrées et les perspectives ouvertes en matière d'atténuation dans le secteur agricole;

b) Un document technique sur les mécanismes, notamment des outils d'assurance novateurs, qui peuvent être utilisés pour gérer les risques financiers résultant des effets directs des changements climatiques dans les pays en développement, y compris l'examen de la situation très particulière des plus vulnérables d'entre eux, singulièrement les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique, et la conception de mécanismes appropriés conjuguant les apports d'experts techniques dans les domaines de l'assurance, de la réassurance et de l'évaluation des aléas;

c) Une mise à jour du document technique sur les investissements et les flux financiers nécessaires pour faire face aux changements climatiques⁷, compte tenu du paragraphe 1 du Plan d'action de Bali;

d) Une note d'information sur les activités liées à l'adaptation entreprises au sein du système des Nations Unies.

IV. Examen d'un programme de travail pour 2009

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

29. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances, les 2 et 12 juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2008/4/Add.1-FCCC/AWGLCA/2008/5.

30. Le Président a invité le Secrétaire exécutif à présenter ce document concernant les installations et les ressources nécessaires et disponibles pour les activités du Groupe de travail spécial en 2009.

31. À la même séance, le Groupe de travail spécial est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par le Vice-Président, en centrant son attention sur les aspects liés à l'organisation.

32. À la 2^e séance, le Vice-Président a fourni un bref aperçu des progrès réalisés au cours des consultations informelles avec les Parties.

33. À sa 3^e séance, le Groupe de travail spécial a examiné et adopté le projet de conclusions⁸ présenté par le Président.

⁷ http://unfccc.int/files/cooperation_an_support/financial_mechanism/application/pdf/background_paper.pdf.

⁸ FCCC/AWGLCA/2008/L.4.

2. Conclusions

34. Le Groupe de travail spécial a rappelé qu'à sa première session il était convenu qu'il commencerait d'examiner son programme de travail pour 2009 à sa deuxième session en 2008, et terminerait cet examen au plus tard à sa quatrième session en 2008⁹. Le Groupe de travail spécial a entrepris cet examen à sa deuxième session en se penchant notamment sur les questions d'organisation liées à la planification et à l'établissement du calendrier de ses travaux en 2009.

35. Le Groupe de travail spécial a pris note des informations qui lui avaient été fournies sur les installations et les ressources nécessaires et disponibles pour ses activités en 2009¹⁰.

36. Il a rappelé qu'à sa première session il avait estimé qu'il aurait besoin de tenir au moins quatre sessions en 2009, dont la durée totale pourrait être de huit semaines¹¹, et il a confirmé qu'il tiendrait quatre sessions – en mars/avril, en juin à l'occasion de la trentième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), en août/septembre et à l'occasion de la quinzième session de la Conférence des Parties¹² – conformément au calendrier général des réunions organisées dans le cadre de la Convention. Le Groupe de travail spécial a noté que, aux fins de planification, il faudrait décider si une session supplémentaire serait nécessaire en 2009 au plus tard à la quatorzième session de la Conférence des Parties.

37. Le Groupe de travail spécial a noté que d'autres questions d'organisation en rapport avec le calendrier des réunions de 2009, notamment les lieux et dates des sessions qui n'étaient pas encore arrêtés, ainsi que les incidences financières, étaient examinées par le SBI à sa vingt-huitième session¹³.

38. Le Groupe de travail spécial a constaté avec satisfaction que le Président de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto ainsi que les présidents des organes subsidiaires étudiaient les moyens envisageables pour mettre particulièrement en relief la Feuille de route de Bali en 2009.

V. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

39. Aucune autre question n'a été soulevée ni examinée.

VI. Rapport de la session

(Point 6 de l'ordre du jour)

40. À sa 3^e séance, le 12 juin, le Groupe de travail spécial a examiné et adopté le projet de rapport sur sa deuxième session¹⁴. À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé le Rapporteur à établir la version finale de ce rapport avec l'aide du secrétariat et suivant les indications du Président.

⁹ FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 25

¹⁰ FCCC/SBI/2008/4/Add.1-FCCC/AWGLCA/2008/5, chap. III.

¹¹ FCCC/AWGLCA/2008/3, par. 25.

¹² Du 30 novembre au 11 décembre 2009.

¹³ FCCC/SBI/2008/8, chap. XIII et XIV.

¹⁴ FCCC/AWGLCA/2008/L.3.

VII. Clôture de la session

41. À la même séance, le Président a remercié les participants de leurs contributions. Un représentant du secrétariat a fait une déclaration sur les incidences financières des décisions prises à cette session. Des déclarations ont été faites par les représentants de 13 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de l'AOSIS, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale.

Annexe

Documents dont le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention était saisi à sa deuxième session

Documents établis pour la session

FCCC/AWGLCA/2008/4	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/AWGLCA/2008/6	Résumé des points de vue exprimés au cours de la première session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention au sujet de l'élaboration du programme de travail biennal prescrit au paragraphe 7 du Plan d'action de Bali. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2008/7	Note relative au déroulement de la deuxième session. Note du Président
FCCC/SBI/2008/4/Add.1- FCCC/AWGLCA/2008/5	Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales. Note du Secrétaire exécutif. Additif. Renseignements complémentaires sur les dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales en 2008 et 2009
FCCC/AWGLCA/2008/INF.1	Information on ongoing work under the Convention as it relates to the Bali Action Plan. Note by the secretariat
FCCC/AWGLCA/2008/L.3	Projet de rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa deuxième session
FCCC/AWGLCA/2008/L.4	Programme de travail pour 2009. Projet de conclusions présenté par le Président
FCCC/AWGLCA/2008/L.5	Permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà. Projet de conclusions présenté par le Président

Autres documents disponibles

FCCC/AWGLCA/2008/3	Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa première session, tenue à Bangkok du 31 mars au 4 avril 2008. Note du Secrétaire exécutif
--------------------	--
